



Non inscription au bulletin 2

Par **mylene18000**, le **15/02/2011** à **23:04**

bonjour,

Voilà je vous explique un peu mon petit problème, j'ai été jugé moi et mon ami l'année dernière pour "vole en reunion et escroquerie"
nous avons trouvé un sac a main et dedans il y avait une cb avec son code et plusieurs chequiers la tention a été plus forte que la raison et nous nous sommes servis de la cb, bref nous avons été "attraper" avons tout avoué, condamnation : 1 mois de sursis et 5 ans de mise a l'épreuve, a ce jour nous avons tout rembourser aux personnes a qui nous avons pris la cb... autre petit probleme mon ami a l'époque avait fait des plantations illicites et a donc été condamné a 300 euros d'amende et moi vraiment petite petite fumeuse ai du passer a l'angepa et a eu plusieurs examen qui a confirmé que je ne fumais plus...

voila plus de 6 mois sont passés, j'ai donc fait une demande au procureur pour l'effacement de mon casier judiciaire, car j'envisage de creer une mam (maison d'assistante maternelle) pour cela il faut que mon casier soit vierge !
on m'a dit qu'il y aurait un enquete de moralité et j'aurais voulu savoir en quoi cela consistait, je reconnais avoir fait une grosse erreur, je l'assume mais il y va maintenant de mon avenir professionnel... je precise j'ai 24 ans 9 ans que je suis avec mon conjoint et avant un bébé de 16 mois!
merci de vos reponses, ou puis je tout simplement envoyer mon agrement est ce un motif de refus d'agrement???

ps: j'ai été juger condamner je l'assume donc merci de pas m'en remettre une couche car tout les autres forums ou j'ai pu poster mon gentilement envoyé valser merc